



Vous souhaitez verser DIRECTEMENT le hors-quota de votre TAXE D'APPRENTISSAGE au Lycée Louis Delage Code UAI : 0160119T

Le lycée Louis Delage à Cognac remplit les conditions rappelées par l'article L 6241-5 du code du travail. Il est ainsi habilité à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage.

Vous pouvez donc effectuer directement le versement :

- par **chèque** à l'ordre de : **Lycée Louis Delage**
- par **virement**. *Indiquer alors dans les champs de référence qu'il s'agit du versement de la taxe d'apprentissage, ajouter votre numéro de Siret et un contact.*

Le Proviseur

Service Administratif

Dossier suivi par
Rébecca TEXIER
DDFPT

Téléphone
0545358670

Mél
ce.0160119t@ac-poitiers.fr

Adresse
27, rue Balzac
16100 COGNAC

TRESOR PUBLIC				RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ							
Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)							
Identifiant national de compte bancaire - RIB							
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation			
10071	16000	00001000254	66	TRANGOULENE			
Identifiant international de compte bancaire - IBAN							
IBAN (International Bank Account Number)							
FR76	1007	1160	0000	0010	0025	466	BIC (Bank Identifier Code) TRPUFRP1
TITULAIRE DU COMPTE : LYCEE LOUIS DELAGE COGNAC							

Le lycée Louis Delage s'engage à vous envoyer un accusé de réception de votre versement.

Personne référente pour la taxe d'apprentissage :

Tél. : Mail. :

Entreprise :	ou Cachet
Adresse :	
.....	

Code NAF : N° SIRET :

Versement au titre du Hors-quota: €

Fait à Le

Signature

*Merci de compléter ce bordereau et d'en adresser une copie à :
Mme la Directrice Déléguée à la Formation Professionnelle et Technologique
Lycée Louis Delage – Rebecca.texier@ac-poitiers.fr*